

Formulaire de demande de candidature *Membre d'un comité de résidents ou d'usagers*

Coordonnées :

Nom :
Prénom :
Adresse :
de téléphone principal :
de téléphone cellulaire :
Courriel :

Type de bénévole

- Membre famille (un membre de votre famille habite dans l'établissement)
- Membre bénévole (aucun lien de famille à l'intérieur de l'établissement)
- Membre résident/Usager (Résident ou usager de l'établissement)

Comités

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Comité d'usagers
Ahuntsic/Montréal-Nord | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Légaré |
| <input type="checkbox"/> Comité d'usagers
Petite- Patrie/Villeray | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Paul-Lizotte |
| <input type="checkbox"/> Comité d'usagers Nord de
l'île/Saint- Laurent | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Laurendeau |
| <input type="checkbox"/> Comité d'usagers Hôpital Sacré-
Cœur de Montréal & Pavillon Albert-
Prévost | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Auclair |
| <input type="checkbox"/> Comité d'usagers Hôpital
Rivière- des-Prairies | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Petite-Patrie |
| | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Paul-Gouin |
| | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Notre-
Dame- de-la-Merci |
| | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Cartierville |
| | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Saint-
Joseph- de-la-Providence |
| | <input type="checkbox"/> Comité de résidents Saint-Laurent |

Règle de fonctionnement ***Membre d'un comité de résident ou d'utilisateur***

S'impliquer dans un comité de résidents ou d'utilisateurs implique certaines responsabilités. Il est essentiel de bien comprendre le code d'éthique et le cadre de référence. Ces documents précisent les attentes et les limites des membres dans l'exercice de leur mandat. De plus, le CUCI (comité des usagers du centre intégré) encourage ses membres à respecter certaines recommandations :

-
- **Les membres doivent assister aux réunions prévues par leur comité, que celles-ci se tiennent en présentiel ou en virtuel.**
 - **La participation à la formation offerte par le Regroupement provincial des comités d'utilisateurs (RPCU) est obligatoire.**
 - **Les présidents de chaque comité doivent contribuer à la rédaction du rapport d'activités à la fin de l'année financière, et les membres peuvent également être appelés à participer à sa production.**
 - **La carte d'identité CIUSSS/Bénévole doit être visible en tout temps lors des visites dans une installation du CIUSSS en tant que membre d'un comité.**
 - **Chaque membre doit respecter les principes directeurs énoncés dans le cadre de référence.**
-

Chaque comité a le droit d'établir ses propres règles de fonctionnement, qui doivent être votées au sein du comité et approuvées lors de l'assemblée générale annuelle. Les points énoncés ci-dessus constituent les règles de base que toute personne souhaitant s'impliquer dans un comité devrait connaître.

Chaque nouveau membre sera considéré comme membre temporaire jusqu'à son élection officielle lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de son comité, qui a lieu chaque année. Par la suite, son mandat sera d'une durée de trois ans.

Lors de sa démission, le membre doit restituer tout le matériel provenant du comité des résidents ou des usagers auquel il appartient. Cela inclut, par exemple, la vignette de stationnement, l'uniforme, la carte d'identité, la documentation concernant le comité, ainsi que tout autre matériel connexe.

Confirmation Membre d'un comité de résidents ou d'utilisateurs

Par la présente, M/Mme _____ atteste les points suivants :

J'ai pris connaissance du cadre de référence

Signature : _____

J'ai pris connaissance du code d'éthique

Signature : _____

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement

Signature : _____

Merci de faire parvenir ce formulaire à la personne-ressource du CUCI par courriel :

aurelie.tahane.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Pour le contacter directement :

438-873-8514